



Pas de prime de précarité a la fin de mon cdd.

Par **toulousain313**, le **16/10/2012 à 23:43**

Bonjour,rnrnJe vous explique mon cas,j'ai signé un cdd au mois de janvier qui se termine début octobre (9mois),mais depuis mi juillet je me suis retrouvé en arrêt maladie et n'a pas pu reprendre mon activité avant la fin de mon contrat,car je suis en attente d'une opération.rnA ce jour j'ai perçu mon solde de tout compte mais aucune prime de précarité.rnMa question est donc,mon employeur doit-il me verser la prime de précarité ou pas?rnrnEn attente de vos réponses,merci de m'avoir lu.

Par **Lag0**, le **17/10/2012 à 07:53**

Bonjour,rnSi la prime de précarité était due pour ce CDD, ce n'est pas l'arrêt maladie qui peut vous en priver.

Par **toulousain313**, le **17/10/2012 à 20:17**

Merci pour votre réponse.Rien ne précise dans mon cdd que j'ai droit à une prime de précarité mais il s'agit d'un CDD classique.